

**Dossier de candidature
Appel à projets 2021
« Encourager un développement touristique innovant des sites
patrimoniaux régionaux »**

► Afin de faciliter le traitement de votre demande, veuillez procéder à la saisie informatique des données de ce dossier et le joindre dûment renseigné, aux pièces à fournir dont les listes figurent pages 7 à 12 de ce document.

Nom du demandeur :

1) Informations générales

- Objet de la demande d'aide (2 lignes maximum)

- Résumé du projet (10 lignes maximum)

- Lieu du projet :

- Département du projet :

- Date de début prévisionnel du projet :

- Date de fin prévisionnelle du projet :

Date de consultation des entreprises (le cas échéant) :

Date prévisionnelle de démarrage des travaux :

Date prévisionnelle de fin des travaux :

Si l'opération donne lieu à une ou des tranches ultérieure(s), veuillez préciser (nombre, montant estimatif, calendrier) :

- Interlocuteur du dossier

- o Qualité :
- o Nom :
- o Prénom :
- o Fonction :
- o Téléphone fixe :
- o Téléphone portable :
- o Courriel :

2) Informations sur le site patrimonial

Nom complet du site :

Descriptif / historique :

Protection au titre des monuments historiques

☐ Oui

☐ Non

Si oui, type de protection :

☐ Inscrit

☐ Classé

Date de la protection :

Ces éléments font-ils l'objet d'un label ?

Si oui, le(s)quel(s) :

Selon le cas, la scénographie et la muséographie du site s'intègrent-elles dans un projet culturel s'appuyant sur une connaissance scientifique du patrimoine ? Si oui, expliquez.

Ouverture du site au public (au moins 6 mois par an)

Périodes d'ouverture au public :

Nombre de jours total dans l'année :

Horaires d'ouverture :

Entrée payante : ☐ Oui ☐ Non

Modalités de visite

Organisation de visites guidées

☐ Oui ☐ Non

Si oui, fonction de la personne en charge de la visite :

Visites libres

☐ Oui ☐ Non

Visites avec outils numériques

☐ Oui ☐ Non

Visites en langues étrangères

☐ Oui ☐ Non

Si oui, lesquelles :

Public

Nombre de visiteurs annuels :

Connaissez-vous l'origine géographique des visiteurs

☐ Oui ☐ Non

Si oui, quelle est leur provenance (en %) :

Lieu du site et alentours :

Hors département :

Hors région Bourgogne-Franche-Comté :

Visiteurs étrangers :

3) Démarche transversale du projet

Une étude préalable a-t-elle été réalisée intégrant d'autres politiques territoriales ? (aménagement du territoire,...)

☐ Oui

☐ Non

Si oui, en quelle année ?

Etude réalisée en interne ?

☐ Oui

☐ Non

Si le projet a une dimension autre que locale, expliquez :

- **Qualité du projet**
- **Caractère innovant du projet**
- **Potentiel de développement du projet**
- **Enjeu du projet au regard du développement durable et solidaire**

MODELE BUDGET PREVISIONNEL INVESTISSEMENT

(Merci d'utiliser exclusivement ce modèle)

BENEFICIAIRE :

CONVENTION N°/ Direction Tourisme

DEPENSES PREVISIONNELLES (HT ou TTC ¹)			RECETTES PREVISIONNELLES	
<i>Investissements Postes à détailler</i>	<i>Colonne A : Coût prévu éligible = <u>dépense</u> <u>subventionnable</u></i>	<i>Colonne B : Coût prévu <u>non éligible</u></i>	<i>Financements (à détailler)</i>	<i>Montants prévus</i>
-			- subvention Etat	
-			- subvention Région	
-			- autres (à préciser) :	
-			-	
-			-	
-			- autofinancement	
<i>S/TOTAL</i>			-	
			-	
TOTAL (Colonnes A+B)			TOTAL	

¹ A préciser

Appel à projets 2021
« Encourager un développement touristique innovant des sites patrimoniaux régionaux »

DEMANDE DE SUBVENTION

PIECES A FOURNIR

Dépôt et pièces constitutives d'une demande de subvention

Le dépôt de la demande de subvention

Les demandes complètes de subvention doivent être déposées à la Région préalablement à tout commencement d'exécution. Sauf exception prévue dans les règlements particuliers des aides, les demandes d'aides régionales sont adressées à la présidente du conseil régional.

Les pièces constitutives d'une demande de subvention

Toute demande de subvention devra être étayée par un dossier qui ne pourra être examiné que s'il est constitué des pièces énoncées ci-dessous.

a) Collectivités et établissement publics

- ✗ Lettre de demande de subvention signée par une personne habilitée ;
- ✗ Délibération ou, le cas échéant, décision de l'autorité compétente accompagnée de la délibération de délégation de compétence l'autorisant à solliciter l'aide de la Région ;
- ✗ Document descriptif synthétique de présentation du projet ;
- ✗ Etude d'architecte ou étude préalable ;
- ✗ Devis ou estimatif détaillé chiffré par le maître d'oeuvre et échéancier prévisionnel de réalisation ;
- ✗ Copie du courrier d'information préalable du projet de travaux sur un immeuble protégé au titre des monuments historiques adressé à la conservation régionale des monuments historiques (CRMH) à la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) ;
- ✗ Avis de l'architecte des bâtiments de France (uniquement si l'édifice est non protégé et situé dans le périmètre d'un bâtiment protégé au titre des monuments historiques) ;
- ✗ Plan de financement prévisionnel de l'opération équilibré en dépenses et en recettes (voir modèle page 6) ;
- ✗ Domiciliation bancaire et postale du comptable assignataire ;
- ✗ Numéro SIRET ;
- ✗ Attestation d'assujettissement à TVA pour les dépenses relatives à l'opération subventionnée.

b) Entreprises

- ✗ Lettre de demande de subvention signée par une personne habilitée ;
- ✗ Statut juridique de l'entreprise ⁵ (lorsqu'il s'agit d'une première demande) et éventuellement modifications ultérieures ;
- ✗ Liste des dirigeants ;
- ✗ Document descriptif synthétique de présentation du projet ;
- ✗ Etude d'architecte ou étude préalable ;
- ✗ Devis ou estimatif détaillé chiffré par le maître d'oeuvre et échéancier prévisionnel de réalisation ;
- ✗ Copie du courrier d'information préalable du projet de travaux sur un immeuble protégé au titre des monuments historiques adressé à la conservation régionale des monuments historiques (CRMH) à la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) ;

⁵ Sauf pour les entreprises individuelles ou unipersonnelles mais y compris pour les entreprises en la forme associative

- ✂ Avis de l'architecte des bâtiments de France (uniquement si l'édifice est non protégé et situé dans le périmètre d'un bâtiment protégé au titre des monuments historiques ;
- ✂ Plan de financement prévisionnel de l'opération équilibré en dépenses et en recettes (voir modèle page 6) ;
- ✂ Date d'inscription au registre du commerce ou des métiers et code NAF/APE
- ✂ Numéro SIRET ;
- ✂ Domiciliation bancaire et postale ;
- ✂ Liste des concours financiers et/ou subventions en nature en provenance de toute collectivité publique dont le demandeur a bénéficié au cours des trois dernières années ;
- ✂ Bilans, compte de résultat et annexes et liasses fiscales des trois derniers exercices clos ;
- ✂ Attestation sur l'honneur ⁶ précisant que le demandeur est en situation régulière à l'égard de la réglementation, notamment fiscale, sociale et environnementale.

c) Associations

- ✂ Lettre de demande de subvention signée par une personne habilitée ;
 - ✂ Statuts (lorsqu'il s'agit d'une première demande) et éventuellement modifications ultérieures ;
 - ✂ Date d'insertion au Journal officiel avec un extrait de celui-ci en cas de première demande ;
 - ✂ Numéro SIRET ;
 - ✂ Domiciliation bancaire et postale ;
 - ✂ Document descriptif synthétique de présentation du projet ;
 - ✂ Etude d'architecte ou étude préalable ;
 - ✂ Devis ou estimatif détaillé chiffré par le maître d'oeuvre et échéancier prévisionnel de réalisation ;
 - ✂ Copie du courrier d'information préalable du projet de travaux sur un immeuble protégé au titre des monuments historiques adressé à la conservation régionale des monuments historiques (CRMH) à la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) ;
 - ✂ Avis de l'architecte des bâtiments de France (uniquement si l'édifice est non protégé et situé dans le périmètre d'un bâtiment protégé au titre des monuments historiques ;
 - ✂ Plan de financement prévisionnel de l'opération équilibré en dépenses et en recettes (voir modèle page 6) ;
 - ✂ Liste des dirigeants, membres en exercice du conseil d'administration ou du bureau ;
 - ✂ Décision de l'organe délibérant ou de l'autorité compétente sollicitant l'aide régionale ;
 - ✂ Bilans et compte de résultat du dernier exercice clos, sauf pour les organismes ayant au moins deux ans d'existence et qui font une première demande de subvention, pour lesquels la fourniture des bilans et compte de résultat des deux derniers exercices est obligatoire ;
 - ✂ Si l'association exerce une activité économique, liste des concours financiers et/ou subventions en nature en provenance de toute collectivité publique dont le demandeur a bénéficié au cours des trois dernières années ;
 - ✂ Attestation sur l'honneur ⁷ précisant que le demandeur est en situation régulière à l'égard de la réglementation, notamment fiscale, sociale et environnementale ;
 - ✂ Attestation d'assujettissement à TVA pour les dépenses relatives à l'opération subventionnée ;
- Les associations devront informer les services de la Région des règles fiscales qui leur sont applicables dans la mesure où leurs activités, ou une partie d'entre elles, sont considérées à but lucratif. Elles devront, dans ce cas, indiquer précisément la nature des impôts commerciaux auxquels elles sont assujetties : impôt sur les sociétés, contribution économique territoriale (CET) et TVA.

⁶ et ⁷ Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-7 du code pénal

d) Associations et sociétés sportives

En application de l'article R.113-3 du code du sport, à l'appui de leurs demandes de subventions, les associations sportives ou les sociétés qu'elles constituent doivent fournir, en complément des pièces demandées à l'article 2.1.2.b et 2.1.2.c, les documents suivants :

- bilans et compte de résultat des deux derniers exercices clos ainsi que le budget prévisionnel de l'année sportive pour laquelle la subvention est sollicitée ;
- rapport retraçant l'utilisation des subventions versées par les collectivités territoriales et leurs groupements au titre de la saison sportive précédente ;
- document prévisionnel qui indique l'utilisation prévue des subventions demandées ;
- document descriptif synthétique de présentation du projet ;
- étude d'architecte ou étude préalable ;
- devis ou estimatif détaillé chiffré par le maître d'œuvre et échéancier prévisionnel de réalisation ;
- copie du courrier d'information préalable du projet de travaux sur un immeuble protégé au titre des monuments historiques adressé à la conservation régionale des monuments historiques (CRMH) à la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) ;
- avis de l'architecte des bâtiments de France (uniquement si l'édifice est non protégé et situé dans le périmètre d'un bâtiment protégé au titre des monuments historiques) ;
- plan de financement prévisionnel de l'opération équilibré en dépenses et en recettes (voir modèle page 6).

Ces documents doivent être annexés à la délibération qui décide l'octroi de la subvention.

e) Particuliers

- lettre de demande de subvention signée par une personne habilitée ;
- identité précise du demandeur (civilité, noms, prénoms) ;
- domiciliation bancaire et postale ;
- document descriptif et plan de financement équilibré en dépenses et en recettes de l'opération envisagée, accompagné éventuellement de devis, et d'un échéancier prévisionnel de réalisation.

Ce dossier doit être adressé, *complet*, à la Région, au plus tard le 31 Juillet 2021 et avant tout commencement d'exécution du projet, accompagné des pièces à fournir, à l'adresse suivante :

Région Bourgogne-Franche-Comté – Direction du Tourisme – 17 Boulevard de la Trémouille – CS 23502 - 21035 DIJON

Ou par voie électronique à l'adresse suivante, en précisant « Appel à projets 2021 Tourisme & Patrimoine » :

Guytaine.chouissa@bourgognefranchecomte.fr

ANNEXE TECHNIQUE

Critères d'éco-conditionnalité pour les projets portant sur des bâtiments

Les critères d'éco-conditionnalité sont applicables à compter du 1^{er} Avril 2019 pour tous les projets dont le stade APS (Avant-Projet Sommaire) n'est pas encore atteint à la date du 1^{er} Avril 2019.

1- Les constructions nouvelles devront répondre à la Réglementation Thermique (RT) applicable au moment du dépôt du dossier.
Les constructions non soumises à la RT 2012, ne sont pas concernées.

2- Les rénovations globales portant sur l'enveloppe du bâtiment devront atteindre le niveau BBC Rénovation, à savoir :

- En bâtiment tertiaire : $Cep \leq C_{ref} - 40 \%$
- En résidentiel : $Cep \leq 80 \text{ kWh/m}^2.\text{an}$

Ce niveau sera jugé sur présentation d'un calcul thermique réglementaire Th C E Ex.

3- Pour les rénovations partielles ne portant que sur une partie de l'enveloppe du bâtiment, dès lors qu'il y a intervention sur une des parois citées dans le tableau ci-dessous, la performance thermique de la paroi rénovée devra respecter une valeur garde-fou précisée dans le tableau suivant :

LOCALISATION	VALEUR GARDE-FOU
Mur donnant sur l'extérieur	R isolant nouveau Ou R isolant nouveau + R isolant existant conservé $\geq 4 \text{ m}^2.\text{K/W}$
Toiture, comble, rampant, toiture terrasse	R isolant nouveau Ou R isolant nouveau + R isolant existant conservé $\geq 7.5 \text{ m}^2.\text{K/W}$
Plancher bas*	R isolant nouveau Ou R isolant nouveau + R isolant existant conservé $\geq 3 \text{ m}^2.\text{K/W}$
Fenêtre et porte fenêtre donnant sur l'extérieur	$U_w \leq 1.3 \text{ W/m}^2.\text{K}$
Porte donnant sur l'extérieur	$U_d \leq 1.5 \text{ W/m}^2.\text{K}$

*Seule une impossibilité technique et/ou financière avérée permettra de s'affranchir du garde-fou du plancher bas.

Ce critère sera jugé sur la fourniture d'une attestation sur l'honneur de respect des valeurs garde-fou dont le modèle est joint en annexe.

Cas particulier des rénovations-extensions

Dans les cas de rénovations-extensions, il sera appliqué les règles suivantes :

Taille de l'extension	Eco-conditions	Pièces à fournir
$Srt \leq 50 \text{ m}^2$ Ou $Srt \leq 150 \text{ m}^2$ et $\leq 30 \%$ de la Srt de l'existant	Existant + extension = rénovation	Calcul thermique Th C E Ex Ou Attestation sur l'honneur de respect des garde-fous
$Srt \leq 150 \text{ m}^2$ et $> 30 \%$ de la Srt de l'existant Ou $Srt > 150 \text{ m}^2$	Existant = rénovation Extension = construction neuve	Existant Calcul thermique Th C E Ex Ou Attestation sur l'honneur de respect des garde-fous

(Srt = surface thermique au sens de la Réglementation Thermique)

En cas de rénovation de bâtiments à enjeux patrimoniaux, les éco-conditions en rénovation globale ou en rénovation partielle s'appliquent.

Il pourra toutefois être dérogé à ces éco-conditions dans les 2 cas suivants :

- Dérogation aux éco-conditions sur présentation au dossier de l'avis de l'architecte des bâtiments de France (ABF) et/ou des prescriptions de l'architecte en chef des monuments historiques (ACMH) ou d'architecte bénéficiant d'un niveau de qualification équivalent,
- Dérogation aux éco-conditions si le maître d'ouvrage ou son maître d'œuvre propose des solutions techniques de rénovation traditionnelles adaptées aux caractéristiques constructives du bâtiment et après analyse et validation de ces solutions par les services de la Région.

Dans tous les cas, le maître d'ouvrage devra présenter un dossier le plus performant possible au regard de ces avis, prescriptions ou propositions techniques.

Cas particuliers en rénovation

Pour les usages en dehors du champ d'application de la réglementation thermique, les usages suivants serviront de base au calcul thermique :

Usage non RT	Usage pour modélisation
- Théâtre, cinéma, opéra, auditorium	Salle de spectacle
- Musée, salle d'exposition	Salle de spectacle
- Salle polyvalente, salle des fêtes	Salle de spectacle
- Médiathèque, bibliothèque municipale	Enseignement

MODELE D'ATTESTATION SUR L'HONNEUR

RESPECT DES GARDE-FOUS

LOCALISATION	GARDE-FOU	VALEUR DE LA PAROI TRAITEE SUR L'OPERATION (à compléter)
Mur donnant sur l'extérieur	$R \geq 4 \text{ m}^2.\text{K/W}$	
Toiture, rampant et plancher de comble	$R \geq 7.5 \text{ m}^2.\text{K/W}$	
Toiture terrasse	$R \geq 5 \text{ m}^2.\text{K/W}$	
Plancher bas	$R \geq 3 \text{ m}^2.\text{K/W}$	
Fenêtre et porte fenêtre donnant sur l'extérieur	$U_w \leq 1.3 \text{ W/m}^2.\text{K}$ et $S_w \geq 0.3$ Ou $U_w \leq 1.7 \text{ W/m}^2.\text{K}$ et $S_w \geq 0.36$	
Porte donnant sur l'extérieur	$U_d \leq 1.7 \text{ W/m}^2.\text{K}$	

Je soussigné(e) Madame/Monsieur (prénom nom), représentant le maître d'ouvrage en qualité de(indiquer la qualité), atteste sur l'honneur que le(les) garde-fous(s) des parois traitées dans le cadre de l'opération sise (indiquer l'adresse de l'opération) faisant l'objet de la présente demande de financement auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, est (sont) respecté (s) et a (ont) la (les) valeur (s) indiquée (s) dans le tableau ci-dessus.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

(lieu), le (date)

Signature